

le bulletin Archingeay



Juin à décembre 2023

Fête d'Halloween APE Archingeay les Nouillers

*Joyeuses fêtes
de fin d'année !*

Mémo

Votre Mairie

Tél. 05 46 90 25 26 - Fax. 09 70 10 67 05
Mail. mairie@archingeay.fr
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00-18h00

Page Facebook :
Marie d'Archingéay



La mairie sera fermée
pour les fêtes de fin d'année
du 26 décembre
au 5 janvier inclus

Agence Postale

Tél. 05 46 90 26 00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00-18h00



Permanences du Maire

Le Maire :
Les lundis, mardis et jeudis de 14h30 à 17h30
ou sur RDV

Les adjoints :
Sur RDV



Numéros d'urgence

POMPIERS : 18 ou 112
URGENCES MÉDICALES : 05 46 27 55 20
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
ERDF : 09 72 67 50 17
ORANGE (une panne) : 1013
PHARMACIE DE GARDE : 3237

Assistante Sociale

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00
Contact : Mme Perrard
Permanence :
Le lundi, le mardi et le vendredi matin
de 9h à 12h, sur RDV

Permanence MSA

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00
Permanence :
Le lundi de 10h à 12h, sur RDV
sauf 3^{ème} lundi du mois

Permanence Sécurité sociale

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00

Sommaire

Recette tablettes
lave-vaisselle

04

Le mot
du maire

05-06

Sur les traces des
Mérovingiens

07-09

Conseils
municipaux

10-11

Vie de la
commune

12

Etat-civil

13

Vie de
l'Ecole

14-15

Vie des
Associations

16

Recette tablettes
lave-vaisselle

17

Cataplana aux
fruits de mer

18-19

Conte de Noël

21

Fait-main

22

Coloriage

Le mot du Maire



*Chères Arcantoises,
Chers Arcantois,*

2023 touche à sa fin..... ! 2024 vous tend les bras !

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur et satisfaction dans une ambiance plus sereine, tel est mon plus grand souhait !

Tout au long de l'année passée, de nombreux habitants de notre commune ont particulièrement souffert d'un contexte marqué par une inflation galopante ! Et oui, tout a beaucoup augmenté ! Il en résulte donc une très forte hausse des inscriptions aux différentes associations proposant aide alimentaire et produits de première nécessité. Surtout, n'hésitez pas à nous faire connaître celles ou ceux, en difficulté dans votre entourage qui, par pudeur bien compréhensible, n'osent pas faire appel à notre aide.

Faisons le nécessaire pour que les fêtes de fin d'année apportent réconfort et chaleur aux plus démunis !!

2024 sera l'année du réaménagement et de l'agrandissement de votre mairie et de l'agence postale. Ce projet mettra à votre disposition une maison commune accueillante, respectant les normes environnementales et d'accessibilité. Pendant ce long et lourd chantier, bruyant et plutôt... poussiéreux, les services de la mairie resteront à votre disposition ! Vous voudrez bien nous excuser des désagréments inhérents à ces travaux.

En 2023, de nouvelles animations ont vu le jour: la soirée jeux (en mars) et tout récemment (en novembre) un thé dansant qui a connu un beau succès.

Nous maintiendrons ces activités en 2024 avec la soirée jeux le 16 mars et un après-midi musical probablement courant octobre. Ces diverses manifestations sont organisées et animées par des bénévoles et des associations !

Je leur adresse mes plus sincères remerciements.

Le dimanche 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes

*A cette occasion, vous pourrez utiliser votre droit (de vote) tout en remplissant votre devoir (civique) !! **Le vote est l'essence même de la démocratie.***

Vous êtes arrivés nouvellement sur notre commune ? Pensez à vous inscrire sur la liste électorale !!

*Comme de coutume, le Conseil Municipal et moi-même, aurons le plaisir de vous rencontrer lors de la traditionnelle **présentation des vœux** qui se tiendra **le dimanche 21 janvier** à 16h dans la salle Jean-Pierre Jacques.*

A toutes les personnes qui ne pourront être des nôtres ce jour, je présente, d'ores et déjà, tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024...

Je souhaite à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année.

**Et à tous nos petits Arcantois
de bonnes vacances !**

Sur les traces des Mérovingiens

Pour peu que l'on y prête attention, les traces du passé remontent à la surface pour celui qui sait les voir.



La première trace se trouve sur le parking de la mairie. Il s'agit d'une jardinière en pierre dont la fonction première a été détournée. A l'origine, il s'agit bien d'un sarcophage mérovingien.

Peu avant 1800, on exhume près de l'église un sarcophage portant une croix latine. Il contenait également des bijoux ; boucles d'oreilles et bagues. Toutes ces traces semblaient provenir du IV.

Le couvercle était orné d'une croix latine preuve de l'avènement du christianisme.

On retrouve un descriptif complet du son contenu dans le livre Recherches topographiques

(269)

antiquités trouvées, il y a plusieurs années, près de l'église d'Archingeay, nous fournit une suite de preuves qui emportent avec elles l'évidence. Cette première découverte consistait en plusieurs bijoux de femme, mêlés avec des ossements à demi-pourris dans un tombeau de pierre, dont la couverture était scellée avec du mortier à ciment ; deux boucles d'oreilles, en or, de forme circulaire, et ayant 17 lignes de diamètre, avec le pendant, travaillé en filigramme ; une bague, d'or, dont le chaton était pareillement en filigramme ; un anneau nuptial, de cuivre, doré, avec ce monogramme **SE** (*) ; deux plaques de bracelet, en or, dans lesquelles sont enchassés cinq grenats brutes, taillés en losanges ; une petite boule de crystal de roche ; quelques paillettes et filaments, en or, ce qui me ferait penser que la dame à qui appartenaient ces bijoux, avait été enterrée avec ses vêtements (1). Les pierres qui sont enchassées

Après beaucoup de temps de recherche, j'ai enfin retrouvé la dite bague dans les archives de la Bibliothèque Nationale - rubrique médailles et bijoux.



De 451 à 751, la dynastie Mérovingienne va s'installer suite au déclin de l'empire Romain.

MÉROVÉE - le fondateur d'une lignée baignée de mystères

Selon une légende, sa mère, l'épouse du roi Clodion, déjà enceinte, fut séduite par une « bête de Neptune semblable au Quinotaure » (un taureau avec un corps de poisson) alors qu'elle se baignait dans l'océan. Enceinte une deuxième fois, les deux sangs se mêlèrent pour donner naissance à une nouvelle dynastie dont les membres étaient investis de grands pouvoirs et d'une aura de magie et de surnaturel, caractéristique des Mérovingiens.

Une lignée venue de l'Est



Clovis - petit fils de Mérovée

A la suite des grandes invasions barbares et de la chute de l'Empire romain d'Occident en 476, quatre peuples germaniques se partagent la plus grande partie de la Gaule..

Les Francs, établis d'abord dans les bouches du Rhin et de la Meuse, comprennent plusieurs tribus, L'un d'eux, Mérovée, mort vers 458, roi d'une tribu de Francs Saliens, donne son nom générique à la première race des rois francs. Son petit-fils, Clovis, fils de Childéric 1er, est le fondateur de la monarchie française ; il devient maître de presque toute la Gaule, étendant le royaume jusqu'à la Garonne.

Peu à peu, les souverains perdent toute autorité. Avec Dagobert 1er (v. 604-639), le déclin des Mérovingiens s'accélère. Déséquilibrés, faibles, véritables « rois fainéants », ils laissent leurs pouvoirs aux maires du palais. Ces derniers s'emparent de l'autorité. Au VIII siècle, la dynastie achève de mourir. Charles Martel (v.685-741) ne laisse à son souverain qu'un vain titre. Son fils, Pépin le Bref, détrône, en 751, le dernier Mérovingien, Childéric III. Il se fait proclamer roi et fonde la dynastie carolingienne.

Cependant, l'héritage de cette dynastie disparue est restée ancrée dans notre quotidien. En voici quelques exemples.

Que reste t-il de cette lignée ?

L'organisation administrative

On l'ignore souvent, mais ils ont jeté les bases de l'organisation spatiale qui a prévalu en France jusqu'à la Révolution – et perdure aujourd'hui. Issus des Francs saliens, un peuple germanique qui vivait à l'origine à l'est du Rhin,

Une décision de Clovis en 508, consiste à choisir Paris, alors une petite ville sans intérêt stratégique, comme capitale.

La France administrative conserve aussi l'empreinte des Mérovingiens. Car, pour asseoir leur pouvoir, ils ont pu

compter sur l'Église. « Ils installent un évêché dans chacune des préfectures romaines et figent ainsi dans le marbre la répartition des grandes métropoles et des villes importantes, décrypte Bruno Dumézil, professeur à Sorbonne-Université et spécialiste du haut Moyen Âge. Les préfectures actuelles sont quasiment toutes héritées de cette époque. « Les diocèses ont alors pour nom Agathensis (Agde), Avinionensis (Avignon), Foro Juliensis (Fréjus), Nicensis (Nice), Ruthenensis (Rodez)... En 1790 la Révolution crée les départements. Elle s'appuie largement sur le tracé des diocèses datant de la période mérovingienne.

Un riche vocabulaire.

L'héritage des Mérovingiens reste aussi très présent dans notre vocabulaire. Les linguistes estiment que près d'un millier de mots germaniques, essentiellement des termes liés à la vie quotidienne, se sont fondus dans la langue romane. Bon nombre de nos mots contemporains sont hérités du francique, la langue des Francs. Il en va ainsi de noms communs comme bière, bois, brèche, canif, mousse, éperon, fauteuil, hêtre, ou encore de verbes tels que galoper, soigner, glisser... Selon Le Dictionnaire historique de la langue française, 520 termes issus du francique sont toujours utilisés. Si certains de ces mots se sont ajoutés au lexique gallo-romain, d'autres s'y sont substitués. C'est ainsi que le bleu a rapidement remplacé le cyaneus ou le caesius gallo-romains.

On doit aussi à ces ancêtres le « h » aspiré de haricot, hache, hameau ou hutte, souvenir du fait que le « h » se prononçait en francique - à la différence du latin. Et un certain nombre de prénoms, aux origines germaniques ou franciques, sont nés sous les Mérovingiens : Aude, Bruno, Louis, Clotilde ou Thierry, par exemple. Chlodowig (« illustré dans la bataille ») est devenu Chlodovechus en latin, puis Clovis en français. Autre variante : Chlodowichus, latinisé en Lodovicus puis Ludovicus, a donné Ludovic.

Des traces encore bien présentes à notre époque.

Baptiste ZUBOWICZ

Sources numériques :

https://www.google.fr/books/edition/Recherches_topographiques_historiques_mi/vdBnBWR5D34C?hl=fr&gbpv=1&dq=bague+archingeay&pg=PA269&printsec=frontcover

<https://lesmillepattesdesaintonge.blogspot.com/2010/04/archingeay-leglise-le-four-pain-un.html>

https://www.google.fr/books/edition/Bulletin_monumental_ou_Recueil_de_docume/3R8wAAAAAAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=archingeay+sarcophage&pg=PA44&printsec=frontcover

https://www.google.fr/books/edition/Guide_du_voyageur_dans_la_France_monumen/LXbqqrMaVnUC?hl=fr&gbpv=1&dq=archingeay+sarcophage&pg=PA668&printsec=frontcover

<https://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/3725-les-merovingiens-2-une-puissance-fragile-.html#:~:text=Dynastie%20de%20rois%20francs%20descendant,sous%20la%20plume%20d'Eginhard.>

<https://www.caminteresse.fr/histoire/que-reste-t-il-des-merovingiens-182069/>

Conseils municipaux

Conseil Municipal du 4 juillet 2023

Le conseil municipal de la commune d'Archingey, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de M LAMARE Rémi

PRESENTS : LAMARE REMI (MAIRE) – BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) – RENOU RITA (ADJOINTE) – GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE - BODET AURELIE - MALVAUD WILLIAM - BEAU ANGELE - CLERTE LOÏC

ABSENT : BESSON CLAIRE - CEDRIC TRANQUARD

ABSENT EXCUSE : LOUYOT FANNY

SECRETAIRE DE SEANCE : BROUILLET CHRISTIAN

Ouverture de la séance à 20h30

1. TARIF DE LA CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels ; Une étude du cout réel du repas a été faite. Le cout d'un repas est estimé en 2022 à 6.49 €.

Après en avoir débattu, l'ensemble des conseillers estime qu'augmenter le cout du repas est nécessaire.

Il est rappelé que l'an passé les tarifs n'ont pas augmenté.

Il est proposé d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023,

- de 0.20 € cts pour les enfants,
- 0.40 € cts pour les adultes
- et de 0.10 € cts pour le personnel communal.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE FIXER A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023, LES TARIFS COMME PRESENTE CI-DESSUS.

ENFANT : 2.30 € le repas

ADULTE (Enseignant, AVS, etc) : 4.60 € le repas

PERSONNEL COMMUNAL : 2.60 € le repas

2. « GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'EOLIEN EN VALS DE SAINTONGE »

Rapport

Suite à la conférence des maires du 12 septembre 2022, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge a décidé d'élaborer un « Guide des bonnes pratiques éoliennes en Vals de Saintonge ».

Les objectifs fixés par les élus communautaires sont de définir des règles pour l'acceptabilité de nouvelles éoliennes en Vals de Saintonge afin que le conseil communal puisse se prononcer pour ou contre les nouveaux projets qui lui seront soumis pour avis.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL EST

- Favorable aux critères géographiques proposés
- Défavorable à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune.
- Demande à bénéficier à hauteur de 50 % minimum d'une partie de l'IFER perçue par la communauté de commune pour le parc des 4 éoliennes d'Archingey

- Propose que pour chaque nouveau projet d'installation d'éoliennes, une étude d'acceptabilité des habitants de la commune concernée soit réalisée au préalable.

3. TRAVAUX DE MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT)

Dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en oeuvre de dispositif à LED.

Les travaux : Remplacement des lampes à décharge par des lampes LED

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 4 219.38 €.

DÉPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures (devis EP 017-1016 du SDEER)	12 055.36 €	Subventions d'Etat (Fonds Vert) – 30 %	4 219.38 €
		SDEER – 50 %	6 027.68 €
		Autofinancement (fonds propres) – 20 %	1 808.30 €
TOTAL (en € HT)	12 055.36 €	TOTAL (en € HT)	12 055.36 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte le plan prévisionnel de financement présenté,
- Décide d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2024 à 2025
- Sollicite une subvention de 4 219.38 € au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024 (Nomenclature M57 abrégée)

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente,

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la parréférentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements,

établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. ns. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manoeuvre aux gestionnaires. ne plus grande marge de manoeuvre aux gestionnaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune d'Archangeay la commune d'Archangeay Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Marché de l' espoir : M le Maire donne lecture du courrier de remerciements pour la subvention versée à l'association.
- Place de l'Eglise : M le Maire rapporte sa réunion du 18 juillet en présence du SDV17 pour la présentation d'une esquisse. M le Maire rappelle que sur la place, une parcelle privée est existante. Il s'avère impossible juridiquement pour la collectivité de payer les travaux sur cette parcelle.
- Réhabilitation mairie + Agence Postale Communale : M le Maire informe le conseil de la réunion prochaine du 3 aout entre les représentants de la Poste, de l'architecte afin de valider les aspects réglementaires pour l'APC .
- Eglise : M le Maire explique qu'il va à nouveau relancer le dossier.
- Défense Extérieure Contre L'incendie: M le Maire fait part aux conseillers que la réglementation DECI a évolué. Une nouvelle étude devra se faire pour les endroits impactés.
- Plan Communal de Sauvegarde : le plan est en cours d'élaboration via un module de Groupama.
- Cloches : M Brouillet informe humoristiquement que les cloches sont parties pour Pâques mais qu'elles ne sont jamais revenues. Un souci mécanique nécessite un devis pour changer le moteur très ancien. En attente de devis.
- Entretien de long de la RD : Plusieurs conseillers indiquent que la visibilité est rendue difficile le long de la RD122 en raison des herbes hautes. M Brouillet contactera la DID pour signaler cela afin que leur service intervienne , la commune ne peut pas faire le nécessaire le long d'une route départementale.

Séance levée à 22h07

Conseil Municipal du 28 sept.2023

PRESENTS : LAMARE REMI (MAIRE) – BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) – RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) – RENOU RITA (ADJOINTE) – GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE - BODET AURELIE - MALVAUD WILLIAM - BEAU ANGELE - CLERTE LOÏC

ABSENT : BESSON CLAIRE

ABSENT EXCUSE : LOUYOT FANNY – CÉDRIC TRANQUARD

SECRETAIRE DE SEANCE : BROUILLET CHRISTIAN

Ouverture de la séance à 20h30

1. ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable public propose l'admission en non-valeur la liste arrêtée à la date du 03.08.2023 .

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de 130.90 € (cent trente euros et quatre-vingt-dix centimes).

2. DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT LES JARDINS DU BOURG (privé)

M. le Maire informe qu'un projet de lotissement (privé) est actuellement en cours sur la commune. Ce lotissement porte le nom « des jardins du bourg » et prévoit 11 lots.

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de dénommer ces voies privées car celles-ci seront ouvertes à la circulation.

La numérotation des voies se fera par arrêté du maire à la suite de cette délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

décide de dénommer les voies comme suit :

– Les lots auront comme nom de voie.

- Lot 1 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 2 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 3 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 4 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 5 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 6 : RUE DES TOURNESOLS
- Lot 7 : RUE DES TOURNESOLS
- Lot 8 : RUE DES TOURNESOLS
- Lot 9 : RUE DES TOURNESOLS
- Lot 10 : RUE DES TOURNESOLS
- Lot 11 : RUE DES TOURNESOLS

La délibération sera transmise au lotisseur et au service du CADASTRE.

3. PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ- TRAVAUX DE MODERNISATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT)

- Vu la délibération n° CM03_2023_03 du 4 juillet 2023 portant validation du devis n° EP 017-1016 du SDEER pour le passage des éclairages publics en LED et approbation du tableau de financement

- Vu que dans le devis de présenté le 4 juillet apparaît la ligne « application des coefficients de révision » liés aux marchés pluriannuels du SDEER pour 1 913.48 €
- Vu que ces frais ne sont pas pris en charge au titre du Fonds Verts, il est nécessaire de mettre à jour le tableau de financement

Mme Bodet demande si c'est le prix final qui a baissé. M. le Maire répond que non, le prix est le même mais en raison du contexte inflationniste les entreprises se protègent avec les variations de prix par ce type de mention. A savoir si le SDEER va appliquer ce coefficient, il est répondu qu'il est fort probable, mais les services de l'état ne prennent pas en charge ce type de dépense « incertaine »

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
approuve le nouveau plan de financement

4. AVENANT N°1 à la convention concernant l'opération d'aménagement de la Place de L'Eglise établie entre la commune d'Archingeay et le SDV 17

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant 1 .

Une esquisse est projetée durant la séance. M. le Maire expose que pour avancer sur ce projet et sur son coût il est nécessaire de faire des études complémentaires pour connaître, par exemple, la nature du sol. Cette étude permettra de choisir le meilleur revêtement du sol (perméabilité) et de connaître les réseaux existants.

M. le Maire rappelle que cet avenant comme la convention initiale n'engage en rien la commune, le conseil municipal pourra, par la suite, décider ou pas de valider le projet final. Il faut cependant avoir tous les paramètres techniques en amont de la décision finale.

Sur le projet, M. Clerté demande si des jeux pour enfants sont prévus. M. le Maire répond non, par un manque de place et que l'emplacement de ce type de jeux à côté d'un monument n'est pas adapté et que par ailleurs la RD114, très passante, présente un risque pour des enfants. Mme Bodet s'interroge sur le déplacement du monument aux morts. Il est répondu que le nouvel emplacement sera plus adapté aux cérémonies.

M. le Maire fait part également d'un problème sur la place. Une parcelle privée est existante au milieu du parking. M. le Maire informe que la commune n'a pas le droit d'utiliser les deniers publics pour aménager une parcelle privée :

soit l'administré s'acquitte de sa part de travaux, soit la parcelle restera comme elle est, laissant malheureusement un espace non aménagé. Des subventions seraient possibles au titre du fonds vert et de l'agence de l'eau. A suivre...

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
approuve l'avenant n° 1 à la convention signée 29.04.2022.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions/Réunion avec les services de l'état : La secrétaire de mairie et M. le Maire ont participé le mercredi 30 août 2023 à une réunion regroupant plusieurs communes et les services de l'Etat (Préfecture, Mme La Sous-Préfète, la DDTM) pour les aider ou apporter des réponses à des questionnements

concernant les aides financières de l'Etat au titre de la DETR, DSIL et du Fonds Vert. M. le Maire rappelle que la commune a déposé à ce titre un dossier (fonds vert) pour le passage des éclairages publics en LED. Il précise que la réhabilitation de la mairie peut être financée par ces trois subventions. Il informe le conseil que, lors de cette réunion, Mme La Sous-Préfète lui a confirmé publiquement que le Fonds Vert financera l'intégralité du projet et non pas uniquement la partie économie d'énergie.

Monsieur le Maire expose sommairement le plan de financement du réaménagement de la mairie. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80% grâce à ces trois fonds et la subvention du Conseil Départemental.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : M. le Maire rappelle que la commune a été reconnue au titre de l'état de catastrophe naturelle « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols », dossier présenté en 2022.

Mme Bodet remercie Mme Rouet, secrétaire de mairie, pour son travail sur ce dossier et sa ténacité.

Four à pain : La réfection est en cours

Abribus : Mme Bodet fait part du mécontentement de plusieurs parents ayant des enfants fréquentant le collège de Tonnay-Boutonne. Elle explique que certains hameaux/villages n'ont pas d'abribus couverts et lors des matins pluvieux les parents déposent les enfants aux emplacements ayant un abri pour les protéger. Il s'avère que certains chauffeurs ont indiqué que cela n'est pas autorisé et que ces enfants se verront refuser l'accès au bus car ils ne peuvent être pris en charge qu'au seul emplacement indiqué par les parents lors de l'achat de la carte de transport (bien que le prix soit le même , indépendamment de l'arrêt !!). M. le Maire enverra un mail à la région pour exprimer son mécontentement.

Aménagement parking du cimetière : l'aménagement est terminé, de la végétalisation est prévue. Une barrière a déjà été volée, l'ensemble du conseil exprime sa colère pour cet acte.

Cloche : à ce jour, le devis pour le remplacement du moteur n'a pas été reçu.

Climatisation : mise en place dans la salle de classe à l'étage.

Incendie école : M. Clerté demande les suites judiciaires à l'incendie du préau de l'école. M. le Maire rappelle qu'à son plus grand regret, le dossier a été classé sans suite, aucun coupable n'ayant été trouvé

Airsoft : M. le Maire rappelle que la plainte de la commune a été classée sans suite après de multiples péripéties (deux années de procédure) au motif : infraction non caractérisée. M. le Maire déplore cette issue alors que des agents assermentés en charge de l'urbanisme ont établi un rapport complet avec photo prise avec un drone et que le règlement du PLU, validé par les services de l'état, interdit l'édification du moindre « cabanon » sur cette zone classée naturelle. A ce jour, plus de mouvement sur ce terrain.

Vie de la Commune

Archingeay : Hommage aux Morts pour la France



Le 11 novembre 2023, la France a commémoré le 104^e anniversaire de l'Armistice de 1918, qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. À Archingeay, une cérémonie s'est déroulée au monument aux morts, en présence des élus, des enfants de notre école élémentaire accompagnés de leurs enseignants, des porte-drapeau, des anciens combattants, de Mme Caroline ALOE et M. Jean-Claude GODINEAU tous deux Vice-Président du conseil départemental de la Charente-Maritime. Nous ont également honoré de leur présence le SDIS17, la gendarmerie représentée par l'adjudant DARDILLAC, l'harmonie de Saint-Savinien et de la population.

La cérémonie a débuté par la lecture du message de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC), suivi par : un dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts interprétée par l'harmonie de Saint-Savinien, une minute de silence en hommage aux morts pour la France, suivi de la Marseillaise chantée par les enfants de l'école d'Archingeay.

Puis, le maire, M. Rémi LAMARE, a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé le sens de cette commémoration :

«Le 11 novembre est un jour important pour notre pays. C'est l'occasion de nous souvenir de tous les hommes et les femmes qui ont donné leur vie pour la France, pour la liberté et la démocratie. Nous devons leur rendre hommage et nous souvenir de leur sacrifice.»



Après l'allocution du maire, les participants ont été invités à se rendre à la salle Jean-Pierre JACQUES pour un vin d'honneur. Cette cérémonie est un moment important pour la commune d'Archingeay. Elle permet de perpétuer le souvenir des morts pour la France et de transmettre aux générations futures les valeurs de courage, de sacrifice et de patriotisme. Une cérémonie simple et émouvante.

M. le Maire et les élus vous remercient de votre présence
Fabrice DENIS



Le repas des aînés

Dimanche 19 novembre s'est tenu le repas annuel qui a rassemblé nos aînés ainsi que le conseil municipal.

Autour d'un repas de fête, c'était l'occasion de se retrouver pour ceux qui s'apprécient déjà, ou de se rencontrer pour les conseillers qui ne connaissaient pas encore leurs voisins de table. Des rencontres autour de la table mais aussi sur la piste de danse qui n'a pas désempilé de la journée.

Entre les rires et les danses, s'est déroulée la tombola de Noël, et on peut dire que le Père-Noël d'Archingeay était d'humeur gourmande cette année ! De nombreux lots qui ont réveillé l'âme d'enfant de chacun en attendant avec excitation le numéro qui leur avait été attribué. Lorsque les yeux pétillent, c'est notre cœur qui sourit !

Nous espérons que cet instant de rassemblement entre amis aura été une réussite pour tous les invités. Nous avons pour notre part beaucoup aimé cet après-midi convivial, qui fait chaud au cœur en cette période de fêtes. Merci à tous ceux qui ont participé, et nous espérons qu'ils donneront envie à ceux qui n'ont pas pu être présents, de venir s'amuser l'année prochaine avec nous.

Fanny LOUYOT

Vie de la Commune

Petits moments de danse

Pour la première fois sur notre commune d'Archingey, le lundi 13 novembre 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Gérard Pérou et son accordéon à la salle Jean-Pierre Jacques, pour « les petits moments de Danse ».

Une cinquantaine de personnes étaient présente dans une ambiance chaleureuse et joyeuse. Ce fût une joie pour moi, d'avoir pu organiser ce moment de détente pour chacun des participants. La fin de la journée se termine par le verre de l'amitié accompagné de gâteaux. Au plaisir de se retrouver ensemble pour d'autres pas de danse dans la joie et la bonne humeur. Merci à toutes et à tous.

En souhaitant vous retrouver une prochaine fois. Rita Renou



Campagne annuelle d'entretien de la voirie communale



Travaux effectués en 2023

- Réfection totale de la rue des mésanges et de la rue des fauvelles à Charnais. Coût des travaux **14576,66€**.
- Maintien à un niveau acceptable de la voirie par point à temps automatique sur les voies les moins détériorées. Coût des travaux **31449,85€**.
- Remise en état du parking du cimetière. Coût des travaux **6175,80€**.
- Pose d'une lice en bois en limite du parking du cimetière, arrachage de la haie, remise en état du terrain. Coût des travaux **4294,80€**. (Subvention de 1497€ pour cette opération).

Coût total des travaux de voirie en 2023 : 55000,11€

Christian BROUILLET

Reconstruction de l'aqueduc du Pépin

Situé sur la route départementale 114 au lieu dit chez Pépin.

L'écoulement du ruisseau étant entravé suite à l'écroulement partiel de l'aqueduc, la route communale et la parcelle située près du passage d'eau étaient inondées en période de pluie. La direction des infrastructures (DDI) de la Charente Maritime a donc décidé de reconstruire l'aqueduc par la pose d'une nouvelle buse.

Le financement des travaux est à la charge de la DDI.

Christian BROUILLET



Etat Civil



Naissance :
2 naissances



Mariage :
2 mariages



Décès :
1 décès



BERTIN Aurélie Paméla Carole
et Cédric Octave Armand BATY
le 16/06/2023



HUET Frédéric Joël
et HELLIO Delphine
le 26.08.2023



Vie de l'École

Une nouvelle année commence et elle s'annonce bien, même très bien.

Nous retrouvons toujours la même équipe enseignante, des interventions quotidiennes des animateurs de la CDC sur la pause méridienne et une cantine qui prend soin des petits estomacs sur pattes.

La grande nouveauté de cette année, c'est que les 3 classes sont à simple niveau et, qui plus est, à faible effectif. 16 CE2, 19 CM1 et 22 CM2.

Après avoir connu une moyenne de 29 il y a quelques années, ça fait du bien d'avoir des effectifs convenables pour pouvoir enseigner dans de bonnes conditions.

Comme chaque année, l'équipe enseignante ne manque pas d'idées pour mettre en place d'innombrables projets.

Certains sont déjà calés et d'autres verront le jour en cours d'année en fonction des opportunités qui vont se présenter.

Pour en citer quelques uns : La classe des CE2 va avoir un gros projet sur le thème de l'eau avec des animations et des interventions extérieures. La classe de CM1 va travailler avec



Nature Environnement 17 sur le thème des Mals-aimés (les insectes, arachnides, serpents, etc...) pour sensibiliser sur leur importance dans la biodiversité, ce projet est aussi en lien avec l'école du dehors.

Les CM2 eux auront une initiation au canoë et aussi plusieurs rencontres avec le collège dans le lien école-collège.

Mais le gros projet de cette année, c'est la « classe découverte » qui aura lieu à la montagne pour les 3 classes au printemps.

Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochains numéros.

Pour financer cet énorme projet, Guillaume Yonnet et son équipe enseignante, savent pouvoir compter sur une mairie et une APE très investies.

Yonnet Guillaume

Marché d'automne

Vendredi 29 octobre a eu lieu le traditionnel Marché d'Automne, la première manifestation de l'année scolaire organisée par l'association des parents d'élèves et les enseignants. Au menu, des ventes de légumes et fruits, la pesée d'une citrouille, des ventes de boisson et de préparations sucrées et salées, mais surtout un moment de rencontre et d'échanges entre parents, enseignants et autres habitants des communes d'Archingeay et de Les Nouillers.

Malgré les temps actuels difficiles, nombreuses sont les familles à avoir contribué à la réussite de cet événement en faisant don d'une partie de leur potager ou en ayant cuisiné les mets mis en vente. Cela aura permis aux écoles de faire un bénéfice d'environ 600 €.

Yonnet Guillaume



Vie des Associations

APE Archingeay les nouillers

Résumé de nos aventures depuis septembre

Comme chaque année notre traditionnelle assemblée générale a eu lieu à Archingeay le vendredi 22 septembre. Le bureau a été réélu à l'unanimité avec un nouvel arrivant au poste de vice-trésorier, Julien Lacoste, qui rejoint ainsi l'équipe du bureau composée de :

- Lucile BELLAMY Présidente
- Aurélie LEVAZEUX Trésorière
- Delphine GEREMY Secrétaire
- Serge TESSIER VICE Secrétaire

Nous avons la chance cette année d'avoir de nouveaux parents qui ont rejoint le conseil d'administration, un grand bienvenue à eux car l'APE est une association ouverte à tous les parents d'élèves ! Un grand merci aux bénévoles présents tout au long de l'année pour leur aide sur chaque manifestation.

Nous avons ouvert la saison des festivités avec notre traditionnel marché d'automne à Les Nouillers. Ce fut un succès mais surtout un moment de rencontres, de partages et d'échanges pour ainsi favoriser le calme et la douceur de vivre dans nos écoles et villages.

Cette année, il y a eu la seconde édition de notre après-midi effrayant pour Halloween. Les rues Arcantoises ont frémi de peur un après-midi en voyant défiler environ 120 enfants dans des costumes plus effrayants les uns que les autres.



Un grand merci à la mairie d'Archingeay pour son accueil, aux habitants pour avoir donné des confiseries à nos petits monstres. Les enfants ont profité d'ateliers culinaires et créatifs sur le thème d'Halloween, d'une boum animée par l'association les roses du vent que nous remercions et d'un goûter offert ! Un bel après-midi convivial et joyeux pour les enfants.

Vie des Associations

Le 19 novembre, nous avons organisé pour la première fois, une bourse à l'enfance à la salle des fêtes de Les Nouillers. Une belle journée pour profiter de vider ses placards pour les exposants et de faire des bonnes affaires pour les acheteurs et pour l'APE de récolter des fonds pour les enfants. Nous aurions aimé avoir plus de fréquentation mais chacun a pu réaliser des belles ventes et favoriser le recyclage et la vente de seconde main essentielle pour notre planète. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.



Pour les prochaines semaines, nous serons présents aux Nouillers le 15 décembre pour la soirée de Noël avec plein de nouveautés cette année.

Nous organisons le 21 janvier 2024 aux Nouillers notre traditionnel loto.

Le 21 avril aura lieu la seconde édition de la rando VTT et pédestre des Nouillers avec aussi des nouveautés.

Le 15 juin 2024 un repas dansant sur le thème des années 80 sera organisé à Archingéay. Nous ne manquerons pas de communiquer sur cette soirée dans les prochaines semaines.

Il y aura aussi des petits événements qui viendront rythmer votre année.

Encore un grand merci aux bénévoles, au bureau de l'APE, aux enseignants, aux parents et à la mairie pour ensemble permettre de récolter des fonds reversés aux écoles pour les projets scolaires des enfants.

A très bientôt,
Lucile Bellamy
Présidente de l'APE

Informations de l'association Entre chats aux champs

Le bureau souhaite la bienvenue aux nouveaux membres inscrits sur ce troisième trimestre. L'assemblée générale se fera le 1^{er} février 2024 à 18h30 dans la salle des fêtes. Moment ouvert à tous pour découvrir l'association.

Agenda 2024

- le 1^{er} février 2024 Assemblée Générale du club
- le 27 avril 2024 Marche semi-nocturne
- le 22 novembre soirée beaujolais

Le mardi soir occupation de la salle des associations pour la peinture de 18h à 20h. Les réunions du conseil seront à la demande. Nous serons partenaires pour le trail du 5 février 2024 et la soirée jeux.

Le président vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux 2024.
Bien cordialement le Président de l'Association

RENOU Jean-Michel

Recette

Tablettes

lave-vaisselle

maison réellement efficaces



INGRÉDIENTS :

9 tablettes environ

- 3 cuillères à soupe de bicarbonate de soude
- 3 cuillères à soupe de cristaux de soude
- 1 cuillère à soupe d'acide citrique
- 1 cuillère à soupe de gros sel

PRÉPARATION :

1. Dans un bol, mettre le bicarbonate de soude, les cristaux de soude, l'acide citrique et le gros sel, bien mélanger jusqu'à l'élimination des grumeaux. (un peu comme un crumble). Petite astuce pour savoir quand s'arrêter : écraser le mélange avec la fourchette et voir s'il se compacte facilement.
2. Pulvériser avec un vaporisateur d'eau le mélange tout doucement. Éviter de mettre trop d'eau d'un coup et de faire mousser le mélange.
3. Arrêter de « pschitter » dès l'obtention d'une texture poudreuse juste un tout petit peu humide
4. Mettre le mélange dans un bac à glaçons (1 cuillère à soupe par compartiment), bien tasser à l'aide d'un bouchon de bouteille de vin.

Vos tablettes lave-vaisselle maison seront complètement sèches et solides au bout de quelques heures, vous pouvez les démouler et les mettre dans un bocal hermétique.

Pour les utiliser, il faut placer une tablette lave-vaisselle et une cuillère à café d'acide citrique dans le bac à produit du lave-vaisselle par charge. L'ajout de l'acide citrique évite que des résidus de saleté restent coincés dans les recoins de votre machine. Il évite également les tâches blanches (film calcaire) sur la vaisselle. Vous pouvez aussi remplir le bac prévu pour le liquide de rinçage du vinaigre blanc, ce qui permet un séchage rapide et sans traces !

Recette

Cataplana aux fruits de mer



INGRÉDIENTS :

4 Pers

- 400 g Lotte
- 400 g Palourde
- 8 Crevettes décortiquées
- 600 g Langouste
- 3 oignons
- 1 Poivron vert
- 1 Poivron rouge
- 1 Tomate.
- 3 gousses(s) Ail
- 10 brin(s) Coriandre
- 10 cl Vin blanc
- 2 c. à soupe Huile d'olive
- 2 pincée(s) Sel
- 1 pincée(s) Poivre

PRÉPARATION :

Temps de préparation : 30 min / Temps de cuisson : 30 min

1. Salez la lotte et les crevettes nettoyées. Épluchez et hachez les oignons. Coupez les tomates en morceaux (en récupérant le jus). Pelez et hachez l'ail. Nettoyez, épépinez et coupez les poivrons en petits morceaux

2. Enduisez la cataplana avec 1 c. à soupe d'huile d'olive, et faites-y revenir les oignons. Ajoutez ensuite les tomates, les poivrons et l'ail. Salez, puis versez le reste d'huile d'olive et 10 cl de vin blanc. Couvrez et laissez cuire à feu doux pendant 20 min, en ajoutant le reste de vin blanc pour éviter que le tout ne dessèche.

3. Pendant ce temps, faites bouillir une casserole d'eau salée. Plongez la langouste dans la casserole et laissez cuire 15 min. Quand elle est cuite, retirez-la de la casserole, égouttez-la et coupez-la en morceaux.

4. Au bout de 20 min, ajoutez la lotte, les crevettes et la langouste dans la cataplana. Mélangez bien et laissez cuire 10 min. Ajoutez les palourdes et la coriandre ciselée, et laissez cuire à couvert jusqu'à l'ouverture des palourdes.

5. Servez immédiatement la cataplana aux fruits de mer, accompagnée de riz et de quartiers de citron.

Conte de Noël

Le père Noël a disparu !

Ce matin-là le soleil s'est levé mais rien ne se passe...

Ce matin le coq chante mais rien n'arrive...

Dans la forêt il n'y a aucun bruit.

Pas de traîneau qui glisse, pas de bottes qui crissent, pas de père Noël qui s'agite.

Rien ! Rien que le silence dans la forêt immense.

Alors je m'étonne... j'entends

Les lutins, comme chaque matin, scient, coupent, rabotent et trient des bûches de bois qu'ils rangent bien droit. Soudain, ils s'arrêtent et écoutent.

Mais rien !

Rien que le silence dans la forêt immense.

Les farfadets qui fabriquent les jouets. Pan ! Un coup de marteau. Srriss ! un tour de vis. Schlac l'affaire est dans le sac ! Ils s'arrêtent également et écoutent.

Mais rien !

Rien que le silence dans la forêt immense.

Les fées qui de leurs doigts fuselés filent, tissent, découpent et cousent les habits des poupées. Elles s'arrêtent à leur tour et écoutent.

Mais rien !

Rien que le silence dans la forêt immense.

Alors je m'inquiète...

Qu'est-il arrivé au Père Noël ?

Tous ont brusquement peur qu'il lui soit arrivé un malheur. Un malheur si grand que plus rien ne serait comme avant...

Chacun imagine le pire.

Et si un ogre l'avait fait frire.

Ou peut-être qu'une sorcière le fait mijoter dans une soupière. Ou alors un loup ! Un loup l'a transformé en ragoût !

Taisons- nous et écoutons. Mais rien !

Rien que le silence dans la forêt immense. Tout le monde tremble... Et si nous partions rechercher le Père Noël...

N'ayons pas peur... Suivons les lutins, les farfadets et les fées se mettent en route dans la forêt glacée.

Car demain c'est Noël !

Et il faut absolument retrouver le père Noël !

En tête arrivent les lutins, tenant haches et scies à la main. Les farfadets suivent vaille que vaille brandissant marteaux et tenailles.

Derrière eux, en rang serré, trottaient les fées. Tous s'avançaient sans un bruit dans la forêt plus profonde que la nuit.

Au détour d'un chemin, nichée au milieu des sapins, ils aperçoivent enfin la maison du père Noël.

Ils s'en approchent tout doucement, sursautant au moindre souffle de vent.

Clac ! clac ! clac !
font leurs dents.

Clic ! Clic ! Clic !
font leurs genoux.

Bong ! bong ! bong !
font leurs cœurs.

Ils vont frapper à la porte, quand soudain retentit le plus terrible des cris :

Aouhhhhhhh
Le loup, c'est sûrement le loup ! s'écrient les fées en prenant leurs jambes à leur cou.

Puis ils entendent un ricanement à vous glacer le sang :

Ha ! ha ! ha !
La sorcière ! C'est sûrement la sorcière ! hurlent les farfadets en détalant ventre à terre.

Puis résonne un effroyable bruit de bottes à vous donner la fièvre et la tremblote :

**Boumm !
boum !
boum !**

L'ogre !
c'est sûrement
l'ogre !

Couinent les lutins en s'enfuyant comme des lapins.

Ne reste que Perlimpinpin, le plus petit des lutins. Il a aussi peur que n'importe qui, mais le Père Noël est son meilleur ami.

Alors il grimpe tout en haut de la cheminée et se glisse en tremblant dans le conduit plus noir que la nuit.

Et savez-vous ce qu'il y trouve ?

Le père Noël en pyjama... Coincé dans la cheminée, la tête en bas, qui fait des « **hou ! hou !** »
et des « ha ! ha ! »

Il essaie de se dégager de la hotte à grands coups de bottes.

Mais Père Noël, que faites-vous là ? s'exclame Perlimpinpin, étonné, tout en essayant de le dégager.

Le père Noël répond en rougissant :
J'ai voulu m'entraîner pour cette nuit, mais je crois que j'ai un peu grossi...

Perlimpinpin le pousse tant et tant que, en deux temps trois mouvements, Les voilà tous deux par terre, tout étourdis et noirs de suie.

Merci mon ami et je te jure de ne manger que des salsifis jusqu'à la prochaine nuit...

Finis les sucreries....

Ouf !
Le père Noël va pouvoir faire sa tournée !



DIMANCHE 4 FÉVRIER 2024

2 ÉPREUVES : 10 KM ET 20 KM & UNE MARCHÉ DE 9KM

Inscriptions sur
www.courirencharentemaritime.fr
www.trailduboischarmant.wordpress.com
Tel : 07 66 52 97 63

*Nouveau
cette année*

UNE ÉPREUVE
ENFANT
À PARTIR DU CE1

Bois Charmant

ARCHINGEAY

Traail du Bois Charmant



terre
atlantique
UNE TERRE ENTRE NOS MAINS



SUPER U
Saint-Savinien-sur-Charente



l'Agence
graphique



Vals de
Saintonge



FICHE TUTORIEL

MATERIEL:

- FIL
- BALLONS
- COLLE BLANCHE
- SCOTCH
- FEUTRINES
- CREPON
- YEUX MOBILES
- FEUTRE
- GUIRLANDE LUMINEUSE (FACULTATIF)...

BONHOMME DE NEIGE DECO AVEC DES FILS

OFFERT PAR **HUGO**
L'ESCARGOT



1 / GONFLEZ ET ATTACHEZ LES BALLONS ENTRE EUX!



2/ TREMPEZ LE FIL DANS LA COLLE ET ENTOUREZ LES BALLONS...



ENCORE ET ENCORE...



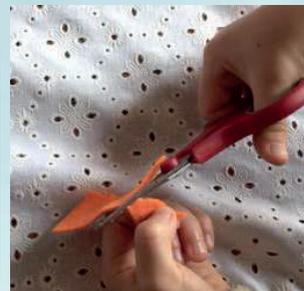
3/ COUPEZ ET LAISSEZ SÉCHER



4/ PIQUEZ LES BALLONS ET RETIREZ-LES



5/ CREEZ LE NEZ EN FEUTRINE



6/ AINSI QUE L'ÉCHARPE



7/ COLLEZ LES
YEUX MOBILES, LE NEZ,
LES BOUTONS, L'ÉCHARPE...



7/ ET FORMEZ LE
BONNET EN CRÉPONI



8/ CRÉEZ LA BOUCHE...



ET INSEREZ LA LUMIÈRE!



TADAAA!!!

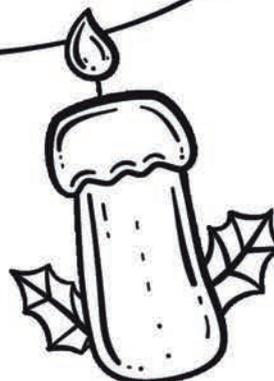
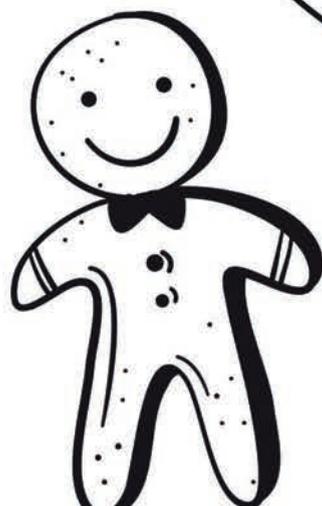


JOYEUX NOËL!



CRÉATION VALÉRIE LAVALLÉ POUR WWW.HUGOESCARGOT.COM

Mon coloriage de Noël





cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

UN KIT DE COMPOSTAGE GRATUIT

À partir du 1er janvier 2024, tous les particuliers devront disposer d'une solution pratique pour trier leurs bio-déchets à domicile.

Pour vous équiper gratuitement d'un kit de tri des bio-déchets alimentaires mis à disposition par [Cyclad](#),

MERCI DE FAIRE UNE DEMANDE EN MAIRIE

SOIT PAR TÉLÉPHONE AU 05.46.90.25.26

OU PAR MAIL À MAIRIE@ARCHINGEAY.FR

AVEC PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE



Un seul composteur distribué par foyer

Archingeay

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

